

# CATALOGUE 2024



 **INTELLIGENT  
PEST  
MANAGEMENT**







# Ratdar

## DISPOSITIF DE CONTRÔLE À DISTANCE DES CONSOMMATIONS D'APPÂTS



Le Ratdar Universel est une solution connectée unique permettant le monitoring en temps réel de la présence de rongeurs et/ou le contrôle d'appâts placebos ou toxiques sur le site



**MONITORING  
EN CONTINU DES APPÂTS**



**INTERVENTIONS  
OPTIMISÉES - SUIVI 24/7**



**APPÂTAGE TOXIQUE  
ET NON TOXIQUE**



**APPLICATION MOBILE  
INTERFACE WEB ET API**

Connecté, il permet de contrôler en continu le besoin ou non de recharger les postes d'appâtage sur le terrain et assure une traçabilité grâce à une application mobile et son interface web. Faible en consommation énergétique, il s'utilise avec 2 piles AA pour une durée d'un à deux ans en fonction de l'environnement.

- Optimise l'organisation des interventions
- Accroît la productivité d'un technicien et augmente son portefeuille clients
- Optimise considérablement l'efficacité des traitements
- Répond parfaitement à la réglementation (Non Permanent Baiting)
- Monitoring en continu des appâts
- Compatible avec tous les types d'appâts (blocs et pâtes : placebo ou non)
- Fonctionne en alerte indépendante ou en seuil d'alertes (5g, 15g)
- Peut se fixer dans la majorité des postes
- BETA - RASCAL - VANGUARD

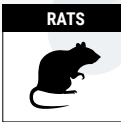
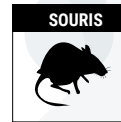


# Ratdar

## MODULE VOIE PUBLIQUE UNE INNOVATION RATDAR



Le Module Voies Publiques est un poste d'appâtage destiné à sécuriser le Ratdar Universel pour une utilisation sur la voie publique.



Il a pour but de traiter les Rats et Souris provenant des sous-sols des villes en toute sécurité. Il peut se fixer à un poteau de diamètre 76 cm (poteaux anti-stationnement, poteau de signalisation...), ou sans poteau directement fixé au sol. Sa robustesse et son système de fermeture garanti une excellente résistance aux chocs de toutes natures.





### PLACEDEX PÂTE

Pâte appât présentant une excellente appétence sur les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active.

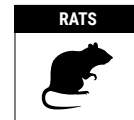
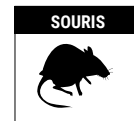
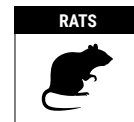
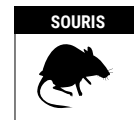
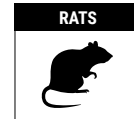
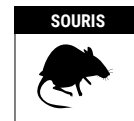
**COMPOSITION :** Aucune matière active  
Agent amérisant - arôme alimentaire

**UTILISATION :** À placer dans des boîtes d'appâtage sur les lieux de passage des rongeurs

**Rats :** 50/100g tous les 5 à 10 mètres.

**Souris :** 20/30g tous les 2 à 5 mètres

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
RD-PLA-20003	Seau de 5 kg - sachet de 10g
	Palette 84 seaux
RD-PLA-20004	Seau de 10 kg - sachet de 10g
	Palette de 50 seaux



### PLACEDEX BLOC

Appât en bloc extrudé de 20g, présentant une excellente appétence sur les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active.

**COMPOSITION :** Aucune matière active  
Agent amérisant - arôme alimentaire

**UTILISATION :** À placer dans des boîtes d'appâtage sur les lieux de passage des rongeurs

**Rats :** 3 blocs (60g) tous les 5 à 10 mètres

**Souris :** 1 bloc (20g) tous les 2 à 5 mètres.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
RD-PLA-37002	Seau de 5 kg - bloc de 20g
	Palette de 80 seaux

### PLACEDEX UV BLOC

#### BLOCS FLUORESCENT

La composition de Placedex UV Bloc est similaire à celle de ProbBloc et ControlBloc de la gamme Armosa. Cette composition similaire offre l'avantage que Placedex UV bloc peut être parfaitement intégré dans un programme de pré-appâtage IPM.

**COMPOSITION :** Aucune matière active

**UTILISATION :** À placer dans des boîtes d'appâtage sur les lieux de passage des rongeurs

**Rats :** 3 blocs de 20g tous les 5 à 10 mètres

**Souris :** 1 bloc tous les 2 à 5 mètres

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
RD-PLA-30004	Seau de 5 kg - bloc de 20g
	Palette de 80 seaux



### PIEGE LETAL CAMRO

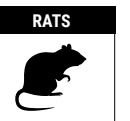
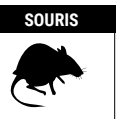
Le piège anti-rats et souris CAMRO tue automatiquement jusqu'à 24 rongeurs, successivement sans devoir changer la cartouche de CO2 entre chaque percussion. Un appât non-toxique est utilisé pour attirer les rongeurs dans le tunnel de frappe. Ce piège tue sans faire souffrir.

Les rongeurs sont attirés dans le piège, par la présence de l'appât, où ils activent une détente. Sous la pression de la cartouche, un piston en métal est tiré avec la mort immédiate comme conséquence. Les animaux tués sont emportés par les charognards (renards, chats, rapaces...) ou éliminés manuellement.

Fournit avec Systeme NFC : rapport de déclenchement journalier par contact avec le téléphone portable via l'application. Boite galvanisée pour une protection aux intempéries et espèces non-cibles.

**FONCTIONNE AVEC CARTOUCHE DE GAZ ET UNE DOSE D'APPÂT - TALON BLOC OU APPÂT PLACEDEX)**

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01122	PIEGE SAFETRAP AUTOMATIC unité seul
EQ-PIE-01123	CAMRO SAFEBOX PRO unité dans sa cage de protection
EQ-PIE-01124	CAMRO CLE/SLEUTEL SAFEBOX
EQ-PUL-02043	Lot de 10 cartouches de CO <sup>2</sup>





### JOINT ROTECH RAXIT POLYVALENT

nouveauté dans la gamme Rotech® est cette solution hautement efficace, écologique et facile à utiliser pour protéger les portes et autres composants du bâtiment contre les rats, les souris et autres parasites.

La bande a été minutieusement testé pour résister aux attaques persistantes de rats essayant d'accéder aux bâtiments.

Le matériau Santoprene très résistant a des fils d'acier de 1 mm sur toute la longueur de la bande pour empêcher les rongeurs de mâcher.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
RE-ORE-0802	ROULEAU DE 5m



### LAMPE TORCHE UV 100 LED

Cette lampe torche ultra-violette de très haute qualité contient 100 lumières LED qui émettent jusqu'à 10 fois plus de lumière que les autres torches UV, pour la détection des rongeurs idéal pour une utilisation avec des produits tels que le **PLACEDEX UV BLOC** (RD-PLA-30004), **FLUO TRACK DUST** (RD-ORD-99015), **EXORAT FLU'OPERATS** ( RD-DF-22003 et RD- BRD-24001).

- Construction en aluminium de qualité aéronautique
- IPX6 résistant à l'eau 100 lampes UV LED super lumineuses
- Alimenté par batterie (6 piles AA incluses)
- Poignée texturée antidérapante
- Complet avec dragonne
- Dimensions : (l)77 mm x (h)195 mm x (p)77 mm

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-OEQ-01042	LAMPE TORCHE UV 100 LED

### MAILLE ROTECH D'ETANCHEITE-T

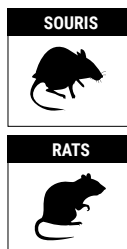
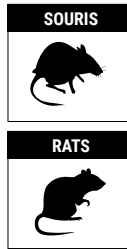
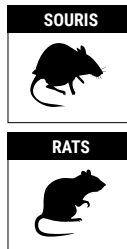
Nouveau dans la gamme d'imperméabilisation Rotech®, Cette maille d'imperméabilisation est unique et très efficaces.

Fabriqué à partir de treillis métallique en acier inoxydable 304. Idéal **pour obturer des trous et des points de passages de toutes formes.**

La maille est coupable à la tenaille et se colle avec un mastic ou silicone.

DIMENSIONS : 295 mm x 210 mm

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
RE-ORE-08056	Paquet de 10 feuilles



### SILICONE FUTURE PROOF

Outil de proofing, le mastic Silicone Future Proof a été développé pour empêcher les rongeurs de pénétrer dans les bâtiments. Ce produit contient des fibres métalliques inox encapsulées dans un corps en silicone pour éviter l'érosion des fibres. Les passages sont ainsi durablement bouchés et la présence des fibres métalliques empêche les rongeurs et insectes de pénétrer.

**UTILISATION :** Appliquer sur les trous de passages des rongeurs.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01056	Cartouche de 310 ml
	Carton de 25 cartouches



### MASTIC SPECIAL RONGEURS PROOFING

Le Mastic PFP est un mastic souple anti-rongeurs composé d'un liant organique et de charges minérales indiqué pour le bouchage des trous, l'obturation de passages, gaines, trémies et chemins de câbles. Le mastic séché résiste aux attaques des rongeurs, au feu et à l'eau. S'applique à la spatule ou truelle.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
RD-ORE-08032	Seau de 7kg



### BARRIÈRE XCLUDER

**3000x100 mm**

**XCLUDER est un procédé non-toxique agissant comme un tissu de remplissage et de répulsion.** Il est composé d'acier inoxydable et d'une technologie multifibre brevetée.

**Malléable, ajustable, découpable** (simplement avec gants et ciseaux), il s'installe en quelques minutes dans tous les trous, fissures ou crevasses, et assure une exclusion permanente contre les rongeurs

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01055	Carton distributeur (3 mètres)



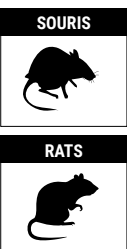
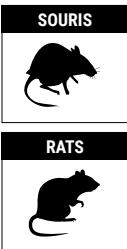
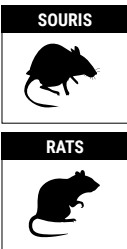
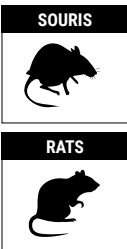
### BALAI DE PORTE XCLUDER

**1200x50mm**

Le balai de porte XCLUDER comporte des tissus antirongeurs et donne lieu à une barrière contre tous les rongeurs

**UTILISATION :** À placer sous les portes.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01054	Carton de 3 unités







**CONCERNÉ PAR LA LOI EGALIM**

**INSECTICIDE À LARGE SPECTRE**

**SOLUTION NATURELLE SANS PBO**

**COMPATIBLE AVEC L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE GAB**

**EXTRAIT DE PYRÈTHRE VÉGÉTAL**

**INSECTES VOLANTS ET RAMPANTS**

**EFFET CHOC**



### NEBULOUS TURBO

Insecticide concentré contre la lutte des insectes volants et rampants. En agriculture biologique car sans PBO. Pyrèthre végétal et de synergisant d'origine végétale. RAMPANTS, VOLANTS et IPS : *Sitophilus granarium*, *Rhizopertha dominica*, *Tribolium castaneum*, *Lasioderma serricornes*. Autorisé en industrie alimentaire, cuisines, logements, entrepôt industriel, locaux professionnels, parties communes d'immeubles, etc... À utiliser avec un nébulisateur pour un traitement plus rapide et plus homogène des volumes importants. Il est constitué de pyrèthre et de synergisant d'origine végétale. NEBULOUS TURBO est applicable, après dilution dans l'eau, en pulvérisation, particulièrement en ciblant les fentes et crevasses qui peuvent abriter les insectes. Il peut également s'utiliser en traitement de volume à l'aide de générateurs d'aérosols à froid de type "nébulisateur" ou à chaud de type thermonébulisateur.

**COMPOSITION :** 60 g/l Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7) - Synergisant

**DOSAGES :** Pulvérisation : 50-100ml/5L d'eau/100m²

Nébu/Thermonébu : 100-200 ml /500ml d'eau/1000m³

**APPLICATION :** Pulvérisation / Nébulisation / Thermonébulisation

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
IN-PYR-93005	Flacon de 1 litre
	Carton de 8 flacons

**RAMPANTS**

**VOLANTS**

**PULVÉRISATION**

**NÉBULISATEUR**



**FORMULATION INNOVANTE**

**UN NOUVEAU MOYEN DE LUTTE CONTRE LES INSECTES**

**POLYMÈRE À EFFET CHOC**

- IMMOBILISATION IMMÉDIATE DU NUISIBLE**
- NE CONTIENT PAS DE SUBSTANCES TOXIQUES**
- EFFET KNOCK-DOWN IMMÉDIAT PAR ASPHYXIE**



### RAMSECT 3D À BASE DE POLYMÈRE CONCENTRÉ

**Action physique - Solution idéal pour une lutte alternative et raisonnée.**

Produit non biocide avec un mode d'action physique. Le polymère provoque l'encapsulation et l'immobilisation immédiate du nuisible ainsi que l'obstruction de leurs voies respiratoires. Ne contient pas de substance insecticide. Peut être utilisé en présence de produits alimentaires. Formulation permettant d'atteindre des endroits difficiles d'accès. Efficace contre fourmis, coléoptères, blattes, punaises, et autres insectes rampants.

**COMPOSITION :** Silicone polymère biodégradable

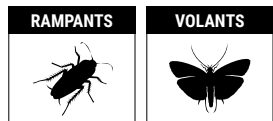
**DOSAGES :** 1 à 2 % soit 10 à 20ml pour 1 litre d'eau

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
IN-OIN-98007	Flacon de 250ml à l'unité

**NON BIOCIDÉ**  
**LUTTE ALTERNATIVE**

**RAMPANTS**

**ÉVITE GRAND PUBLIC**



### AÉROSOL DE DÉTECTION «DEBUSK»

Aérosol à très fort effet de débusquage pour expulsion et détection des insectes rampants réfugiés dans les fissures.

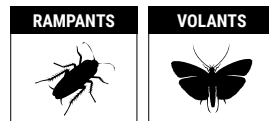
**Canule très pratique pour les endroits difficiles..**

**COMPOSITION :** Piperonyl butoxyde 1,53%, Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium 0,19%

**UTILISATION :** Pulvériser les refuges et lieux de passage des insectes

**APPLICATION :** Aérosolisation

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
IN-PYR-91007	Carton de 12 aérosols de 300 ml



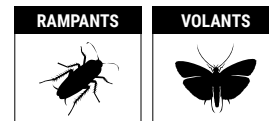
### HYMENOPIYX

**Poudre contre les insectes volants et rampants au pyrèthre végétal.** Le pyrèthre végétal agit immédiatement et efficacement sur les fourmis et autres rampants. Le produit forme un dépôt agissant comme une barrière empêchant les insectes de se développer. Formulation innovante sans PBO.

**COMPOSITION :** Chrysanthemum cinerariaefolium ext. 8g/kg (CAS 89997-63-7) sur base terre de diatomée et silice.

**DOSAGE :** 40 g/m<sup>2</sup>.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
IN-PYR-97213	Seau 5 kg - unitaire



### AÉROSOL SPATIAL ONE SHOT

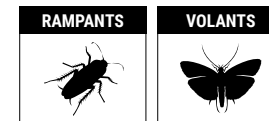
Aérosol à vidange intégrale et très fort effet de débusquage suivi d'une mortalité rapide des insectes volants et rampants. Le SPATIAL est une formulation insecticide à base d'extrait de pyrèthre synergisé. Cette matière active d'origine naturelle garantit un effet de choc important sur un large spectre. Il est idéal pour les traitements d'intérieurs, seul ou en complément suivant le degré d'infestation.

**COMPOSITION :** Extrait de Chrysanthemum Cinerariaefolium 0,125 % Butoxyde de pipéronyle (synergisant) 1 %

**UTILISATION :** Une dose de 250 ml traite 200 m<sup>3</sup> (rampants) ou 400 m<sup>3</sup> (volants)

**APPLICATION :** Aérosolisation

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
IN-PYR-91008	Carton de 12 aérosols (250 ml)



### HIBERNATUS INSECTES SANS INSECTICIDE

**ÉLIMINATION FOUROYANTE PAR LE FROID**

Aérosol d'élimination foudroyante des insectes rampants et volants grâce l'effet du froid. Le spray liquide, qui sort de l'aérosol à -40°C, paralyse l'insecte puis le congèle entraînant ainsi sa mort. Efficace sur cafards, araignées, fourmis, puces, punaises de lits, poisson d'argent et aussi contre les mouches, moustiques, guêpes, frelons, etc..

**UTILISATION :** Pulvériser par pression de 2 à 3 secondes et à 25-30 cm de distance de l'insecte visé, jusqu'à sa paralysie.

**APPLICATION :** Aérosolisation

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
IN-OIN-98004	Aérosol 750 ml - Unité

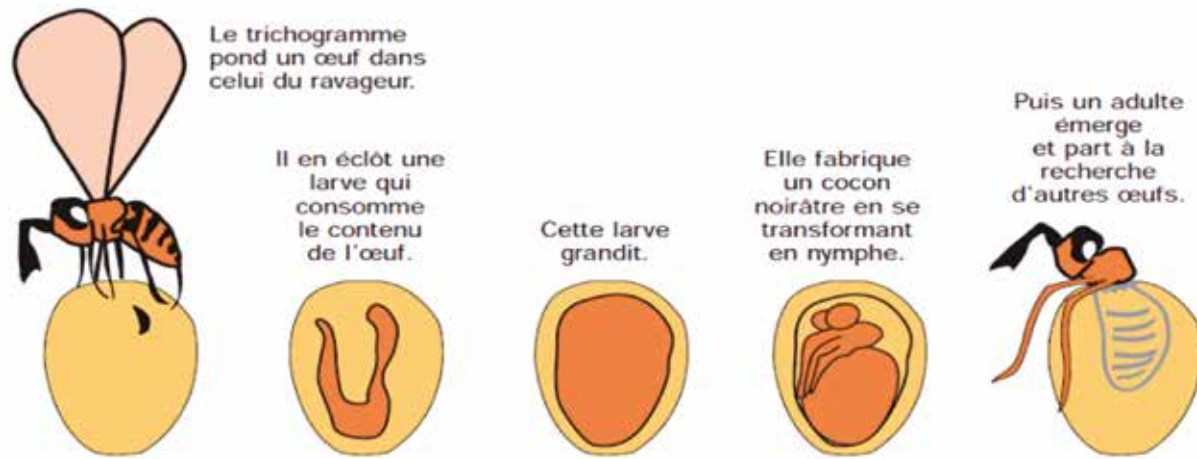


# TRICHOGRAMMES ANTI-MITES



## Solution curative de lutte naturelle contre les mites

Les trichogrammes sont des micro-insectes auxiliaires prédateurs et parasites des œufs de mites alimentaires et textiles. Les trichogrammes se nourrissent et pondent dans les œufs de mites pour les parasiter, ce qui empêche leur éclosion.



## Les trichogrammes sont livrés par planche de 25 diffuseurs sécables prêts-à-l'emploi

Ces diffuseurs en carton sont munis d'un crochet pour disposition dans les locaux de production alimentaire et les locaux de stockage alimentaire et vestimentaire. Les diffuseurs de trichogrammes doivent être appliqués toutes les 2 semaines.



### CARACTÉRISTIQUES

- Trichogramma euproctidis
- Micro-hyménoptère
- 0,8mm de long
- 0,002g / 1000 individus
- 6000 individus par diffuseur



### CIBLES

- **Pyrale des fruits secs** (Plodia interpunctella)
- **Pyrale de la farine** (Ephestia kuehniella)
- **Teigne du cacao** (Ephestia elutella)
- **Pyrale des raisins secs** (Ephestia cautella)
- **Teigne des céréales** (Sitotroga cerealella)
- **Mite des vêtements** (Tineola bissectiella)

### AVANTAGES DES TRICHOGRAMMES

- **Réduction des populations de mites** de 70% sur 3 ans
- **Produit biologique**, sans risque pour l'environnement
- **Absence de risque** pour les applicateurs et les personnes présentes dans les locaux traités
- **Pas de délai de réentrée** (pas d'interruption des opérations)
- **Pas de protection ni de nettoyage** des locaux nécessaires
- **Large couverture** de la zone traitée

### CONSEILS D'UTILISATIONS

- Stockage des diffuseurs de trichogrammes possible entre 7 et 12°C pendant 3-4 jours avant l'application
- Utilisation dans le cadre d'infestations faibles à moyennes
- Utilisation dans des températures comprises entre 15 et 35°C
- Application lorsque la température dépasse 15 °C la nuit ou dès les premiers vols
- Applications toutes les 2 semaines jusqu'à la fin des vols
- Combinez le lâché de trichogrammes avec la pose de pièges de monitoring pour un suivi des populations



• **Dose standard** (si infestation faible et si hauteur sous plafond <5m et si risque de réinfestation faible) : 1 diffuseur /10m2

• **Dose double** (si l'une des conditions de la dose standard n'est pas respectée) : 2 diffuseurs / 10m2

### POINTS DE VIGILANCE

- En cas d'application d'un insecticide, attendre 3 à 6 semaines avant disposition des diffuseurs de trichogrammes
- Les trichogrammes sont attirés par la lumière : les éloigner des fenêtres, lampes, lampes UV, ...
- Les trichogrammes ne protègent que les surfaces, et non l'intérieur des sacs
- Ne pas fumer à proximité des trichogrammes
- Garder les locaux fermés
- Les faibles hygrométries nuisent à l'efficacité
- La poussière en suspension en grande quantité peut gêner les trichogrammes

### COMMENT SE PROCURER LES TRICHOGRAMMES ?

Compte tenu du fait que les trichogrammes doivent être conservés à température réfrigérée afin de les fournir au stade idéal de diffusion, les planches de diffuseurs vous sont livrées directement à votre adresse ou bien aux adresses de vos lieux d'interventions. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec votre responsable commercial régional afin d'établir les devis définissant les plannings de livraisons nécessaires à vos interventions périodiques

### RÉFÉRENCE

**PV-AUX-01013**

### CONDITIONNEMENT

Planche de 25 diffuseurs

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARMOSA SAS 2024

Les présentes conditions générales de vente (les "Conditions Générales de Vente" ou les "CGV") constituent le socle de la négociation commerciale et sont transmises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande auprès d'ARMOSA SAS ("nous", "nos" ou "notre"). Elles s'appliquent à toutes les ventes de produits de notre gamme, sauf accord préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, toute commande par l'acheteur de nos produits implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Dans l'hypothèse où l'acheteur envisagerait d'apporter des modifications à ces Conditions Générales de Ventes, ou dans l'hypothèse où il souhaiterait voir appliquer des conditions générales d'achat, il devra transmettre ses conditions et porter à notre connaissance les dispositions qui seraient contraires aux présentes. Seule une négociation et une acceptation écrite pourrait introduire une dérogation aux présentes Conditions Générales de Ventes. Nous nous réservons le droit de déroger à certaines clauses des présentes en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions particulières de vente. L'absence de référence à l'une des provisions des Conditions Générales de Vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## I. COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées directement, ou par l'intermédiaire de nos agents ou de nos représentants, ne deviennent définitives qu'après acceptation expresse et par écrit par notre société et transmission d'un accusé de réception de commande. Le terme "commande" désigne tout ordre portant sur nos produits à nos tarifs, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Chaque commande doit être effectuée par écrit. Sauf convention particulière, le fait d'adresser une commande entraîne pour l'acheteur acceptation de nos Conditions Générales de Vente, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat, sauf dans la mesure prévue ci-dessus. Les commandes transmises sont irrévocables pour l'acheteur. Aucune modification de commande ne peut se faire sans notre acceptation discrétionnaire. En tout état de cause toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle nous est parvenue par écrit avant l'expédition des produits et au plus tard 2 jours après réception par nous de la commande initiale, étant entendu que nous ne serons en aucun cas tenus d'accepter ladite résolution ou modification.

## II. LIVRAISON

Nos livraisons sont faites en fonction de nos disponibilités. Sauf convention expresse, nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'acheteur ne pourra se prévaloir d'un retard pour annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer une pénalité ou indemnité. Cependant, en cas de retard supérieur à 10 jours, et si ce retard n'est imputable ni à un cas de force majeure ni à une faute de l'acheteur, la résolution de la vente pourra être demandée par l'acheteur, qui récupèrera alors l'acompte versé par lui, sans pouvoir nous réclamer d'autres dommages et intérêts. Si l'acheteur, après mise en demeure, ne prend pas livraison de la marchandise, nous pourrons, sans préjudice de dommages et intérêts, exiger l'exécution du contrat ou considérer la vente comme résolue de plein droit, les acomptes nous restant acquis. En cas de livraisons successives, le défaut ou l'insuffisance d'une livraison est sans incidence sur les autres livraisons. Sauf conditions particulières, les livraisons sont franco à partir de 700 € hors TVA. Pour des commandes de valeur inférieure à 700 € hors TVA, une somme sera facturée afin de couvrir les frais administratifs et de transport. Cette somme, fonction du département de livraison et du poids de la

commande, sera indiquée sur l'accusé de réception de commande.

## III. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES

Les risques de la marchandise et notamment ceux inhérents à son transport sont transférés à l'acheteur dès la délivrance de cette marchandise (la "Délivrance"), qui a lieu :

- Soit au moment de son enlèvement à nos usines ou dépôts, pour toute commande convenue d'enlèvement ;

- Soit au moment du déchargement des produits par le transporteur à l'adresse de livraison du client ou, concernant les ventes à l'export, du transitaire du client, pour toute commande convenue à expédier, quelle que soit leur destination (France ou autres pays) et quelles que soient les modalités de la vente et du règlement du prix du transport. Concernant les ventes à l'exportation qui se réfèrent aux incoterms, il sera fait application des règles d'incoterms en vigueur lors de la vente. L'incoterms sera mentionné sur l'accusé de réception de commande. Il appartient à l'acheteur de sauvegarder seul ses droits vis-à-vis du transporteur, en cas d'avarie des marchandises, en formulant ses réserves dans les délais et les formes fixés par les règles applicables en la matière.

Nous nous réservons, jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoires par l'acheteur, le droit de propriété sur les produits vendus, nous permettant de reprendre possession desdits produits notamment en cas de défaut de paiement et ce quelle qu'en soit la cause. Cette disposition est applicable en cas d'octroi de délai de paiement et nonobstant toute clause contraire, notamment toute clause insérée dans les conditions générales d'achat de l'acheteur, en application de l'alinéa second de l'article L. 624-16 du Code de commerce. Tout acompte versé par l'acheteur nous restera acquis sans préjudice de toutes autres actions que nous serons en droit d'intenter. En revanche, comme indiqué ci-dessus, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'acheteur dès la Délivrance des produits commandés. Par conséquent, l'acheteur devra régler le montant du prix de la marchandise en cas de disparition, par voie accidentelle ou non, ayant eu lieu après la Délivrance telle que définie ci-dessus et avant le transfert de propriété. De plus, l'acheteur s'engage à informer les tiers des droits de propriété du vendeur sur les produits.

Les marchandises encore en possession de l'acheteur seront conventionnellement présumées celles encore impayées. En conséquence, nous pourrons les revendiquer, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour défaut de paiement du prix total ou partiel et de notre droit de résolution des ventes en cours.

## IV. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

En application du principe de responsabilité élargie du producteur (Code de l'environnement articles L541-10 à L541-10-17), la société ARMOSA pourvoit et contribue à la prévention et à la gestion des déchets issus des produits commercialisés. La société ARMOSA est enregistrée aux registres d'éco-organismes des filières Déchets diffus spécifiques (IDU : FR218258\_07ZTVB) et Emballage ménagers (IDU : FR213965\_01ZFGH).

**Garantie des produits hors appareils électriques.**

Nous garantissons nos produits en ce qui concerne leur contenu, leur qualité et leur conformité à la commande, pour autant qu'ils soient vendus dans l'emballage d'origine fermé. La garantie contractuelle est valable pour une durée de 1 an à compter de la date de Délivrance. Comme nous ne contrôlons pas les facteurs externes lors de l'emploi de nos produits, tel que par exemple la concentration et la quantité utilisée, la méthode et les appareils d'application, les facteurs climatologiques et environnementaux, la nature de l'objet traité, nous ne pouvons pas nous porter garants quant à l'efficacité des traitements, ni être tenus responsables pour des dégâts éventuels quels qu'ils soient.

**Garantie des appareils électriques.**

Tous nos appareils sont garantis pendant 2 ans à compter de la date d'envoi. La garantie couvre les pièces de rechange et la main d'oeuvre et n'est valable que lorsque les défauts sont la suite d'un emploi normal. Toutes les réparations se font dans nos magasins, l'envoi des appareils défectueux étant à charge du client. Ne sont pas couverts par cette garantie, les tubes actiniques, joints et toute usure normale des parties mouvantes.

Les indications d'emploi inscrites sur les étiquettes, notices... sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées aux cas particuliers de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol, variétés végétales et sensibilité particulière, état de la culture, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'applications, etc. Nous déclinons toute responsabilité, quant aux conséquences de cette adaptation, même à défaut de contreindications. En outre, l'emploi de tout mélange non recommandé par nos soins, ou avec des produits n'étant pas de notre fabrication, reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur qui doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité entre eux des produits utilisés.

La société Armosa est titulaire d'un contrat Plan d'Assurance des Entreprises Responsabilités Civiles ayant pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard des tiers du fait des activités de commerce de gros produits chimiques, distributeur de produits anti-nuisibles – produits phytosanitaires et arboriculture, fabrication en sous-traitance.

## V. PAIEMENT

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci. Toutes nos factures sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours nets date de facture, sous les conditions commerciales prévues à la commande. Les conditions financières sont soumises à l'approbation de notre service financier. Nous nous réservons le droit de fixer une limite de crédit et de la réduire à tout moment en fonction de notre appréciation des risques encourus et des garanties offertes par l'acheteur.

Aucun escompte n'est dû pour paiement comptant ou anticipé par rapport à la date d'échéance.

Les marchandises sont fournies aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimées en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande pour la marchandise concernée ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix de la marchandise. Les prix sont donnés sans engagement de durée et peuvent être modifiés. Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Des frais liés à la logistique, au stockage/déstockage, à la dépalettisation et/ou au déconditionnement sont imputables à certaines références en fonction de critères définis dans les tarifs communiqués à l'acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

En cas de retard de paiement ou au vu des informations financières dont nous pouvons disposer sur le client, nous nous réservons le droit de suspendre la livraison des commandes en cours et/ou de refuser toute nouvelle commande ainsi que de reconsidérer éventuellement les conditions de paiement que nous aurions consenties, en exigeant des garanties et/ou des modalités de paiement telles que paiement comptant ou avant livraison.

En cas d'expéditions échelonnées de produits faisant l'objet d'une commande ou d'un marché, les factures correspondant à chaque livraison sont payables à leurs échéances respectives, sans attendre que la totalité des produits faisant l'objet de la commande ou du marché ait été livrée.

## VI. PENALITES DE RETARD

De plein droit, les pénalités de retards sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.

**Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne :**

- L'exigibilité du paiement d'une indemnité forfaitaire de retard de quinze pourcents (15 %) sur les sommes échues,

- L'exigibilité du paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ due par facture impayée (article D. 441-5 du Code du commerce) ;

- La faculté de considérer la vente comme résolue et de suspendre les livraisons en cours, sans préjudice de l'application de la clause de réserve de propriété.

## VII. RÉCLAMATIONS

L'absence de réserves lors de la réception de la marchandise par le client ou son représentant éteint toute réclamation relative aux défauts apparents et aux produits manquants. Si l'acheteur n'a pas procédé au contrôle de la qualité de la marchandise dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la Délivrance ou si, l'ayant fait, il a utilisé ou cédé ladite marchandise, nous ne pourrons être responsables des dommages pouvant résulter de son utilisation. La réclamation formulée par l'acheteur ne suspend pas le paiement des produits concernés. Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport, et notamment destruction, avaries, perte ou vol. Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou des produits manquants constatés. Aucun retour de produit ne pourra être effectué par l'acheteur sans notre accord préalable exprès et écrit.

Dans l'hypothèse où la marchandise serait utilisée pour un usage ou selon un procédé habituellement non admis pour des produits du même type ou pour un usage et selon des conditions que nous n'aurions pas expressément acceptées, ou pour un usage ne faisant pas l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, aucune réclamation ne sera recevable.

Dès lors que l'acheteur nous aura adressé sa réclamation dans un délai inférieur à une semaine à compter de la Délivrance, nous nous obligeons à remplacer ou à rembourser, à notre convenance, toute marchandise que nous aurons reconnue non conforme ou atteinte d'un vice caché, à l'exclusion de tous dommages et intérêts et sans que l'acheteur ne puisse prétendre à la résolution de la commande le cas échéant.

## VIII. FORCE MAJEURE

Constitueront des causes d'extinction ou de suspension de nos obligations sans recours de l'acheteur, les accidents affectant la production et le stockage de nos produits, l'arrêt total ou partiel de l'approvisionnement, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'inondation, le bris de machines, la grève totale ou partielle, les décisions administratives, le fait de tiers, la guerre et tout événement extérieur qui serait de nature à retarder, à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution de nos engagements. Dans tous les cas, nous vous préviendrons et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la circonstance empêchant l'exécution de la prestation. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de trois mois, le contrat pourra être résilié de plein droit et sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## IX. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et notamment à l'exclusions de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Tout différend au sujet de l'application des présentes Conditions Générales de Vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus avec l'acheteur ou du paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce de Bobigny , quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.







**ARMOSA SAS**

209-217, Avenue de la République - Parc de la Croisée B1-B2  
93800 Epinay-sur-Seine  
04 90 02 16 20 / info-fr@armosa.eu

[www.armosa.eu](http://www.armosa.eu)



**ARMOSA**

keeping nature at its best